

Appel de dossiers – Programmation régulière 2025

Date limite → 30 mai 2024

L'Espace culturel du Quartier Saint-Nicolas (L'ECQSN) lance un appel de dossiers et invite les artistes émergent·e·s et professionnel·le·s à soumettre leur proposition pour sa programmation régulière 2025, tant pour des expositions solos que collectives. Une attention particulière sera portée aux propositions d'artistes de Lévis et de la Chaudière-Appalaches. Toutefois, les artistes de la Capitale-Nationale sont invité·e·s à proposer un projet.

Dans un souci de représentativité, L'ECQSN encourage tout particulièrement les artistes autochtones ainsi que celles et ceux issu·e·s de la diversité culturelle, tout comme les membres de groupes en quête d'équité et de communautés sous-représentées à soumettre un dossier.

L'innovation artistique au coeur de la Chaudière-Appalaches

L'Espace culturel du Quartier Saint-Nicolas (L'ECQSN) se trouve au cœur d'un quartier historique important situé dans l'ouest de la Ville de Lévis et surplombe le fleuve Saint-Laurent. Depuis 2021, il est une institution muséale agréée qui dispose d'un espace muséal, d'un espace de diffusion et d'une boutique en métiers d'art. Il est reconnu par la Ville de Lévis comme l'un des trois pôles de développement culturel majeurs sur son territoire. Cet espace rassembleur favorise la rencontre et le dialogue entre les individus, les arts visuels et le patrimoine.

Mission

L'ECQSN est une institution muséale agréée qui a pour objectif de diffuser des œuvres issues d'artistes émergent·e·s et professionnel·le·s au moyen d'expositions, de résidences d'artistes et d'activités éducatives et culturelles. L'Espace de diffusion artistique Desjardins, situé au second étage, présente des expositions temporaires en arts visuels et se consacre majoritairement aux artistes professionnel·le·s de la Chaudière-Appalaches.

Salles d'exposition

L'Espace de diffusion artistique Desjardins dispose de quatre salles d'exposition. Les salles de l'ancien presbytère, construit en 1825 en bordure du fleuve Saint-Laurent, sont intimes et donnent un cachet unique. Elles peuvent accueillir des œuvres en arts visuels (œuvres bidimensionnelles, sculptures, installations, etc.) et en arts numériques (vidéos, projections, etc.). Les salles sont munies de cimaises qui permettent un accrochage mural et qui peuvent être peintes selon les besoins.

Pour consulter les plans de nos salles, visitez notre site web.

Critères d'admissibilité et d'évaluation

- Corresponde :
- a. à la définition d'artiste en voie de professionnalisation ou
- b. à la définition d'artiste professionnel.le selon les quatre critères définis dans la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène (S-32.1)
 - i. se déclarer artiste professionnel;
 - ii. créer des œuvres pour son propre compte;
 - iii. ses œuvres sont exposées, produites, publiées, représentées en public ou mises en marché par un diffuseur reconnu par les pairs;
 - iv. a reçu de ses pairs des témoignages de reconnaissance comme professionnel, par une mention d'honneur, une récompense, un prix, une bourse, une nomination à un jury, la sélection à un salon ou tout autre moyen de même nature.
- Corresponde aux valeurs de L'Espace culturel du Quartier Saint-Nicolas
- Le caractère innovateur et la singularité de la réflexion
- La qualité, la pertinence et la cohérence de la proposition
- La proposition d'exposition ne doit pas avoir été présentée dans les régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale dans les trois dernières années

Un comité de sélection se réunira et sélectionnera les dossiers selon les critères d'admissibilité et d'évaluation.

L'Espace culturel du Quartier Saint-Nicolas se réserve le droit de déterminer les plages horaires des projets retenus suite à l'appel de dossiers et d'accepter exceptionnellement des projets spéciaux soumis en dehors de cet appel s'ils sont en cohérence avec la vision stratégique de L'ECQSN.

Les artistes sélectionné·e·s bénéficieront d' :

- Un cachet pour les droits d'exposition et les droits de reproduction (CARFAC-RAAV)
- Une rémunération pour la présence au vernissage
- Un montant forfaitaire pour les frais de déplacement et du transport des oeuvres
- Un soutien pour le montage et le démontage de l'exposition
- La promotion du projet, de son lancement et de l'accueil des visiteur·trice·s
- Une possibilité de vendre des produits dérivés dans notre boutique pour la durée de l'exposition
L'Espace culturel du Quartier Saint-Nicolas conserve 30% sur le prix des ventes. Ce taux est avantageux pour les créateur·trice·s et sert à autofinancer en partie le temps consacré au projet.
- Une couverture d'assurance pour les oeuvres
L'Espace culturel du Quartier Saint-Nicolas bénéficie d'une couverture d'assurances pendant la période où les œuvres et autre matériel sont à l'intérieur des murs du lieu de diffusion. Les clauses de l'assurance couvrent les dommages découlant du feu, du vol et des bris survenus sur le lieu d'exposition.
- Une visibilité notable
L'Espace culturel du Quartier Saint-Nicolas accueille des milliers de visiteurs par année.
- Travailler avec une équipe dynamique et professionnelle

Pour déposer votre dossier

Les personnes voulant déposer un dossier devront colliger les informations suivantes dans un fichier ZIP (10 mo maximum) nommé comme suit
2025.NomdeFamille.Prénom.LECQSN :

- Un curriculum vitae (max. 3 pages)
- Un texte de démarche artistique (max. 250 mots)
- Une courte biographie (max. 250 mots)
- Une description du projet d'exposition, précisant minimalement le rendu final et les spécificités techniques (750 mots max.)
- Une documentation visuelle :
 - Un maximum de 15 images en format JPEG/PNG, 72 dpi et/ou;
 - Un ou des vidéos (liens YouTube, Vimeo ou autre diffuseur Web) avec les instructions pour regarder les vidéos (mot de passe, s'il y a lieu)
- Une liste descriptive des œuvres (nom de l'artiste, titre de l'œuvre, date de création, médium, dimensions (en cm), lieu d'exposition (s'il y a lieu), collection (s'il y a lieu))
- Un dossier de presse et autres documents pertinents (facultatif)

Les dossiers doivent être envoyés via WeTransfer ou directement à l'adresse alebeau@espaceculturelduquartier.ca au plus tard le 30 mai 2024, à 23 h 59 (heure de l'est). L'objet du courriel doit être : Soumission – Programmation 2025.

Les soumissions tardives et/ou incomplètes ne seront pas acceptées.

Pour toutes questions sur l'appel de dossiers ou sur le processus de sélection, vous pouvez écrire à Ariane Lebeau, Directrice artistique et éducative, à l'adresse alebeau@espaceculturelduquartier.ca.

Les candidatures non retenues par ce présent appel de dossiers pourront bénéficier d'une session téléphonique de rétroaction individuelle à la lumière des commentaires du comité.